

Demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel

Les membres du Conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 3 décembre 2024 à 19h00, au 1277, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 18^e jour du mois de novembre 2024

Anne-Marie Charron
 Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe

USAGE CONDITIONNEL

Immeuble visé	Nature et effets de la demande

DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
89 chemin Fleurant Lot : 6 559 868 Matricule : 2812-38-0069	- Augmenter le nombre de chambres autorisés dans un pavillon de logement à deux, pour un nombre total de 4½ pièces, alors que l'article 116 du règlement de zonage 2015-560 limite le nombre de chambres à un et le nombre total de pièces à 3½.
Impasse du Doré Lots : 6573055, 6573057 & 6573058 (partie) Matricules : 2611-66-3329, 2612-71-3491 & 2612-81-1204	Autoriser le lotissement d'une voie de circulation ayant une longueur d'environ 765 mètres alors que l'article 41 du règlement de lotissement 2015-562 en limite la longueur à 750 mètres.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 18^e jour du mois de novembre 2024 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de novembre 2024.

Anne-Marie Charron
 Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe

Demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel

Les membres du Conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 3 décembre 2024 à 19h00, au 1277, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 18^e jour du mois de novembre 2024

Anne-Marie Charron
 Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe

USAGE CONDITIONNEL

Immeuble visé	Nature et effets de la demande

DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
89 chemin Fleurant Lot : 6 559 868 Matricule : 2812-38-0069	- Augmenter le nombre de chambres autorisés dans un pavillon de logement à deux, pour un nombre total de 4½ pièces, alors que l'article 116 du règlement de zonage 2015-560 limite le nombre de chambres à un et le nombre total de pièces à 3½.
Impasse du Doré Lots : 6573055, 6573057 & 6573058 (partie) Matricules : 2611-66-3329, 2612-71-3491 & 2612-81-1204	Autoriser le lotissement d'une voie de circulation ayant une longueur d'environ 765 mètres alors que l'article 41 du règlement de lotissement 2015-562 en limite la longueur à 750 mètres.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 18^e jour du mois de novembre 2024 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de novembre 2024.

Anne-Marie Charron
 Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe

Demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel

Les membres du Conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 3 décembre 2024 à 19h00, au 1277, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 18^e jour du mois de novembre 2024

Anne-Marie Charron
 Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe

USAGE CONDITIONNEL

Immeuble visé	Nature et effets de la demande

DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
89 chemin Fleurant Lot : 6 559 868 Matricule : 2812-38-0069	- Augmenter le nombre de chambres autorisés dans un pavillon de logement à deux, pour un nombre total de 4½ pièces, alors que l'article 116 du règlement de zonage 2015-560 limite le nombre de chambres à un et le nombre total de pièces à 3½.
Impasse du Doré Lots : 6573055, 6573057 & 6573058 (partie) Matricules : 2611-66-3329, 2612-71-3491 & 2612-81-1204	Autoriser le lotissement d'une voie de circulation ayant une longueur d'environ 765 mètres alors que l'article 41 du règlement de lotissement 2015-562 en limite la longueur à 750 mètres.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 18^e jour du mois de novembre 2024 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de novembre 2024.

Anne-Marie Charron
 Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe